L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres. N°8
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 24 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

GROCERIE ET CAFÉ à vendre dans le 2nd District. S'adresser à J. H. R., bureau de l'Abeille. 21 mars—4 f.

DEMANDES.

On demande—Une femme gardienne d'enfant. S'adresser 267 rue Sixième, entre Prytanée et St-Charles. 24 mars—2f

On demande 25 ouvriers cordonniers pour dames. S'adresser au No 48 rue Bienville. 24 mars—2f.

On désire louer une maison meublée composée de 4 à 6 chambres, en ville ou dans les environs. Pour s'entendre, écrire à M. J. Bagley, rue des Remparts, 96. 23mars—3f

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi du 13 mai 1880, la Commission générale de l'État de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL JOHNSON, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui auront été reçus par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Article précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'État, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'État, le 15e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$298,250 00
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal, pendant l'année 1885, cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 15e jour de janvier 1885, deux cent soixante-neuf mille soixante-neuf piastres et vingt-trois cts	$269,069 23
Montant des timbres judiciaires reçus par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885, deux cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$278,250 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts	$367,319 23
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts	$80,735 86
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal du 31 décembre 1885, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 15e jour de janvier 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts	$ 10,606 87
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts	$384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses judiciaire, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montant suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-cinq cts	$ 5,164 54
Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents	$94,304 45
Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents	$86 40
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31 du jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents	$99,555 39

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'État de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

{L. S.} S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prytan.
Les cours en Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et ont montré à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en tissus, en papier, en cheveux et perles six leçons sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand après l'attiant 17 aoû...

L. A. S. L.
Elixir Oriental.
L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements, et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.
Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.
Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.
M. Tardos,
Cher monsieur—Le cordial que vous avez et la bonté de nommer à mon appréciation, est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à tous ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE D.
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 13 Avril 1886.
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres chargées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

AVIS AUX CREANCIERS.

Léon Benedito vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,528—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. J. Gutierrez, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 mars—24,27—2av

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition présentée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, soit fixé le 25 février 1886, soit ouvert de façon à tenir la réunion des créanciers de L. J. Barthélemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.
Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
12mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le certificat en date le 11me jour de février 1886, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Lucie Hiet Herbelin vs. Jules Herbelin.—No 16,536.—Sur motion de F. L. Pourcly, avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse, la dite demande a été jugée bonne et fondée et il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 4 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Hiet Herbelin et contre le défendeur dans Jules Herbelin, son époux, décrétant une dissolution de la communauté des biens et acquêts, et une séparation de propriété entre elles et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de trois mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 19 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.
[Signé le 23 février 1886.]
W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 13me jour de mars, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.
CHAS. PARENT,
Député-Greffier.
13 mars—3f en dix jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,952—Michael Dowling vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Vu la requête présentée par le pétitionnaire Michael Dowling soit homologuée et tenue pupillaire Alcide Rodrigue, Esq. notaire public de la ville, le 10e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire, et que A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent ordonné de prendre leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jean Baptiste Fatjo, notaire en la ville, le 29e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire, et que les dites procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. A. Grunsfeld, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 mars 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 mars—an 19 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. François Guehle vs. ses créanciers—No 17,222—Division E—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés faite par ce dit François Guehle est accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit François Guehle soient suspendues; qu'un meeting des créanciers du dit Guehle soit convoqué et tenu dans l'Ouest Villere notaire, le MERCREDI 21 avril 1886 à 2 heures P. M.
Que Ernest J. Florance, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Guehle.
Nlle-Orléans, 18 mars 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mars—1 f p cem—pend 1 sem

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hermes Rodrigue vs. ses créanciers—No 17,208—Division D—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Hermes Rodrigue soit convoquée et tenue et convoquée pardevant Benjamin Dry, notaire en cette ville, MARDI, le 23me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but du dépôt et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George McLean, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1886.
(Signé) A. R. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mars—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,952—Michael Dowling vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Alcide Rodrigue, Esq. notaire en la ville, le 29e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire, et que A. Lafaye, individuellement et comme membre de la dite raison sociale, soit par le présent ordonné de prendre leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jean Baptiste Fatjo, notaire en la ville, le 29e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire, et que les dites procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits débiteurs soient suspendues, et que A. A. Grunsfeld, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 février, 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 fév—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward H. Adams vs. ses créanciers—No 17,105,—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens par les demandeurs Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andre Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Auguste Meyer vs. ses créanciers—No 17,106, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Auguste Meyer soit accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 A. M., dans le dit Ouest Villere notaire, au dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Auguste Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence sur la rue Franklin

Succession d'Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

No 16,720.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1886, il sera vendu, à l'encan—

La belle propriété située dans la Première District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Tinslie et Erato, désignée comme lot No 10 et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations sont connues par le No 363 rue Franklin.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et fera un dépôt 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Après de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
16 mars—16,27—avril 3,10,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Nordet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, savoir:
Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Communes, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix conformément à un plan dressé par Castaing & Calhoun, en date du 20 mars 1866, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.
Avec les bâtisses et améliorations qu'ils y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.
Étant la même propriété que le dit défendeur a acheté comme suit, à savoir: Lot numéro neuf, acheté de Isaac Roque, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, suivant acte pardevant Jules Devillier